

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecole de Châtelaine : face à la mauvaise foi du canton, Vernier payera le transport en bus !

A la suite des refus répétés et catégoriques du canton d'assumer les frais de déplacement des élèves de l'école de Châtelaine pour les cours de piscine, la Ville de Vernier refuse la perte de 72 heures d'enseignements que le DIP veut infliger aux élèves. Vernier décide donc de payer, à la place du canton, les transports en bus.

Malgré plusieurs échanges avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et une pétition des parents d'élèves adressée à l'école de Châtelaine, la décision du département est tombée. Il refuse la prise en charge de 6'500 francs annuel ; montant pourtant insignifiant par rapport aux plus de 8 milliards du budget cantonal. Une décision incompréhensible alors que la distance à parcourir excède la limite des 1,5 kilomètre fixée par le DIP lui-même.

Pour les autorités verniolanes, cette décision remet en question le principe même du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) dont l'objectif consiste à renforcer les moyens à disposition des établissements dont les élèves ont majoritairement besoin d'un soutien prononcé pour garantir leur réussite scolaire.

Accepter de diminuer les heures dédiées à l'apprentissage à cause de longs déplacements (près d'1.9 kilomètre) va à l'encontre des valeurs portées par la Ville de Vernier. Les écoliers des quartiers populaires doivent pouvoir bénéficier des mêmes chances pour assurer leur réussite scolaire et cela quel que soit leur milieu socio-économique.

Pour rappel, la municipalité investit régulièrement dans les infrastructures scolaires. Cette année encore, un montant de 100'000 francs est inscrit au budget 2015. Un budget de 25'000 francs est alloué aux activités scolaires et extrascolaires des élèves. Quant au soutien pour les activités d'intégration des écoles en REP, la commune leur verse un montant de 27'000 francs. Cela démontre l'engagement déterminé de la Ville de Vernier à assumer ses responsabilités contrairement au canton.

Après en avoir informé la commission sociale, le Conseil administratif engagera les montants nécessaires pour transporter les élèves de Châtelaine dès le 6 octobre 2014 et mettra les sommes nécessaires dans les budgets des prochaines années.

Vernier, le 2 octobre 2014

Pour tout complément d'information :

Thierry Apothéloz, Maire de la Ville de Vernier, 079 456 83 83,
Yvan Rochat, Conseiller administratif, en charge des écoles, 078 890 13 52,
Pierre Ronget, Conseiller administratif, en charge des finances, 079 355 34 08